

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

wcDISINFECT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides, Réservez uniquement à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
A-5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at
Service émetteur / Regulatory Affairs
téléphone
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
AT5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Distributeur Suisse :
HYPROS SA
Pont-du-Centenaire 144
1228 PLAN-LES-OUATES
Tél. 022 338 35 00
hypros@hypros.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

TOX INFO SUISSE : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/locales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

Réservé uniquement à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures****Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**

No. CAS	68424-85-1				
No. EINECS	270-325-2				
Concentration	>=	0,25	<	1	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314
Aquatic Acute 1	H400
Acute Tox. 4	H302
Aquatic Chronic 1	H410
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
Aquatic Chronic 1	H410	M = 1

Chlorure de didécyldiméthylammonium

No. CAS	7173-51-5				
No. EINECS	230-525-2				
Numéro d'enregistrement	01-2119945987-15				
Concentration	>=	0,1	<	1	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Aquatic Acute 1	H400
Flam. Liq. 3	H226
Aquatic Chronic 2	H411

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:
agents de surface cationiques
constituent:
désinfectants

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau par petites gorgées. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Dyspnée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants. Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	10	25	°C
--------	----	----	----

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé uniquement à un usage professionnel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Nous n'avons pas de connaissance de limites d'exposition nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection
Matériau approprié nitrile

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Épaisseur du gant = 0,5 mm

Temps de pénétration >= 480 min

z.B.: BRILLANT nitrilX-TREME, Art.-Nr. 4451001000 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** incolore**Odeur** faible**valeur pH**

Valeur env. 7

Point de congélation

Valeur env. -4 à 4 °C

Point de sublimation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur env. 1 g/cm³

température = 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Viscosité

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Remarque non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

Teneur en solide

Remarque non déterminé

La concentration de la saturation

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes. Protéger des salissures.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE > 10.000 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

>= 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

>= 2000 mg/l

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

53507 Desinfektionsmittel

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matière: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N'est disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

moins de 5 %:

désinfectants, agents de surface cationiques

COV

COV (CH)	=	0	%
COV (CE)	=	0	%

Biocide Substance

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Concentration 5 g/kg

No. CAS 68424-85-1

Chlorure de didécyl diméthylammonium

Concentration 2,5 g/kg

No. CAS 7173-51-5

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Nom commercial : wcDISINFECT

Numéro de la matiere: SUB302022140000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.12.2016

the date of issue: 08.07.14

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service

VOC: Volatile Organic Compound

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

DNEL: Derived no effect level

IMO: International Maritime Organization

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

CEFIC: European Chemical Industry Council

PNEC: Predicted no effect concentration

DMEL: Derived minimal effect level

DNEL: Derived no effect level

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

